

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

009-210900502-DE_2026_024-DE

A G E D I

D E P A R T E M E N T

DE L'ARIÈGE

DE_2026_024

République française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 07/04/2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Christophe BAUZOU, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE, Aubry PINATON

Représentés : Thierry DAFURRIELA représenté par Mickaële REIS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane FABRY

Objet : Approbation du rapport annuel 2024 du prestataire Véolia SIVOM du Terrefort

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande du SIVOM du Terrefort relative à l'approbation du rapport annuel 2024 du prestataire Véolia ;

Considérant la présentation faite par Madame le Maire ;

Considérant que le rapport annuel 2024 du prestataire Véolia a été communiqué aux membres du Conseil municipal et qu'il convient de se prononcer sur son approbation ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le rapport annuel 2024 du prestataire Véolia.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance
Stéphane FABRY

